

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition à titre gratuit, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 82 à 86, rue Feuillat à Lyon 8°, appartenant à la société Poles Développement, en vue de l'élargissement de la rue Feuillat.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 236 mètres carrés cadastrée sous le numéro 50 de la section AE.

Cette acquisition intervient à titre gratuit dans le cadre des dispositions du permis de lotir n° 69-388-91-00008-0 délivré le 5 décembre 1991 ;

B - Propose d'approuver le compromis établi à cet effet et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de lotir n° 69-388-91-00008-0 délivré le 5 décembre 1991 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

Approuve le compromis établi à cet effet et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,